

PLAN LOCAL D'URBANISME



Commune de Saint-Gély-du-Fesc

Département de l'Hérault



6.10

Annexes sanitaires

Approbation du P.O.S. : DCM du 14/05/1975

6^{ème} révision du POS : DCM du 31/08/2006

Prescription de la révision du P.O.S. et d'élaboration du P.L.U. : DCM du 05/12/2008

Approbation du PLU : DCM du 21/03/2017

ADELE-SFI
434 rue Etienne Lenoir
30900 Nîmes
Tél./Fax : 04 66 64 01 74
adelesfi@wanadoo.fr
www.adele-sfi.com

ADELE ■ ■ ■
SFI
urbanisme

SOMMAIRE

6.10.1 Zonage d'assainissement

- Dossier d'enquête publique relatif au zonage d'assainissement
- Projet de zonage d'assainissement

6.10.2 Plan de réseaux d'eau potable

6.10.3 Plan de réseaux des eaux usées

6.10.4 Notice sanitaire

6.10.5 Plan des réseaux d'eau brute

6.10.6 Plan du réseau d'assainissement pluvial

PLAN LOCAL D'URBANISME



Commune de Saint-Gély-du-Fesc

Département de l'Hérault



6.10.1 Zonage d'assainissement

Approbation du P.O.S. : DCM du 14/05/1975

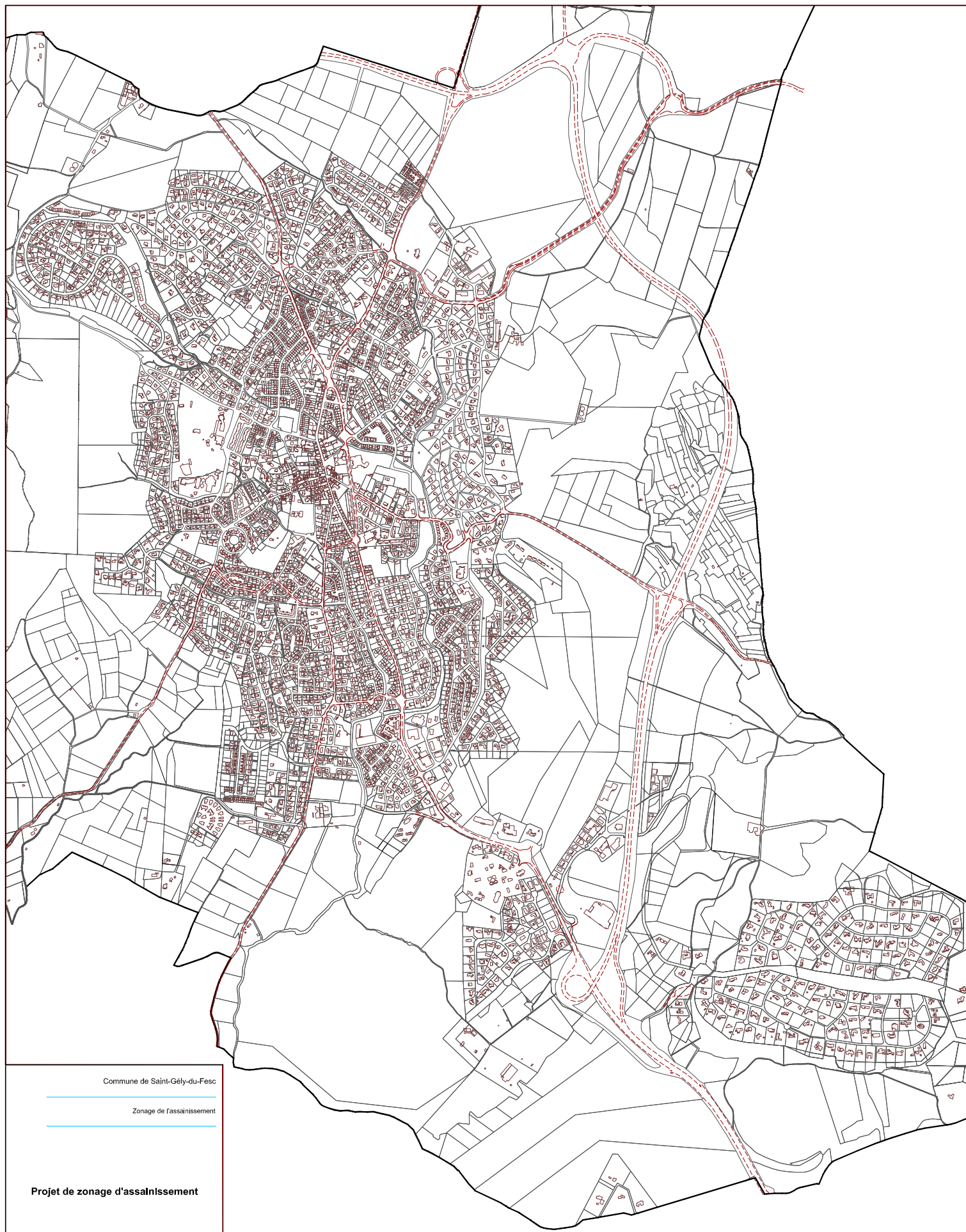
6^{ème} révision du POS : DCM du 31/08/2006

Prescription de la révision du P.O.S. et d'élaboration du P.L.U. : DCM du 05/12/2008

Approbation du PLU : DCM du 21/03/2017

ADELE-SFI
434 rue Etienne Lenoir
30900 Nîmes
Tél./Fax : 04 66 64 01 74
adelesfi@wanadoo.fr
www.adele-sfi.com

ADELE ■ ■ ■
SFI
urbanisme



Commune de Saint-Gély-du-Fesc

Zonage de l'assainissement

Projet de zonage d'assainissement

Source : Données officielles communales 2018		Echelle : 1 / 5 000	
Légende			
☐	Zone desservie par le réseau d'assainissement collectif existant	HY34 F0049	
☐	Zone en traitement collectif		
☐	Zone en traitement non collectif	OTEIS	
Date : 2023-2024		Projet de zonage d'assainissement	
Elaboré par : OTEIS		Projet de zonage d'assainissement	
Approuvé par : Mairie de Saint-Gély-du-Fesc		Projet de zonage d'assainissement	
Date : 2023-2024		Projet de zonage d'assainissement	

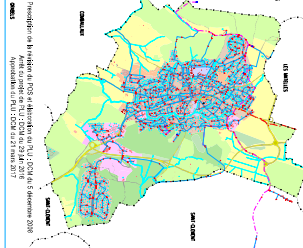
Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)

Anciennes - Réseau d'eau potable

Echelle : 1:50,000

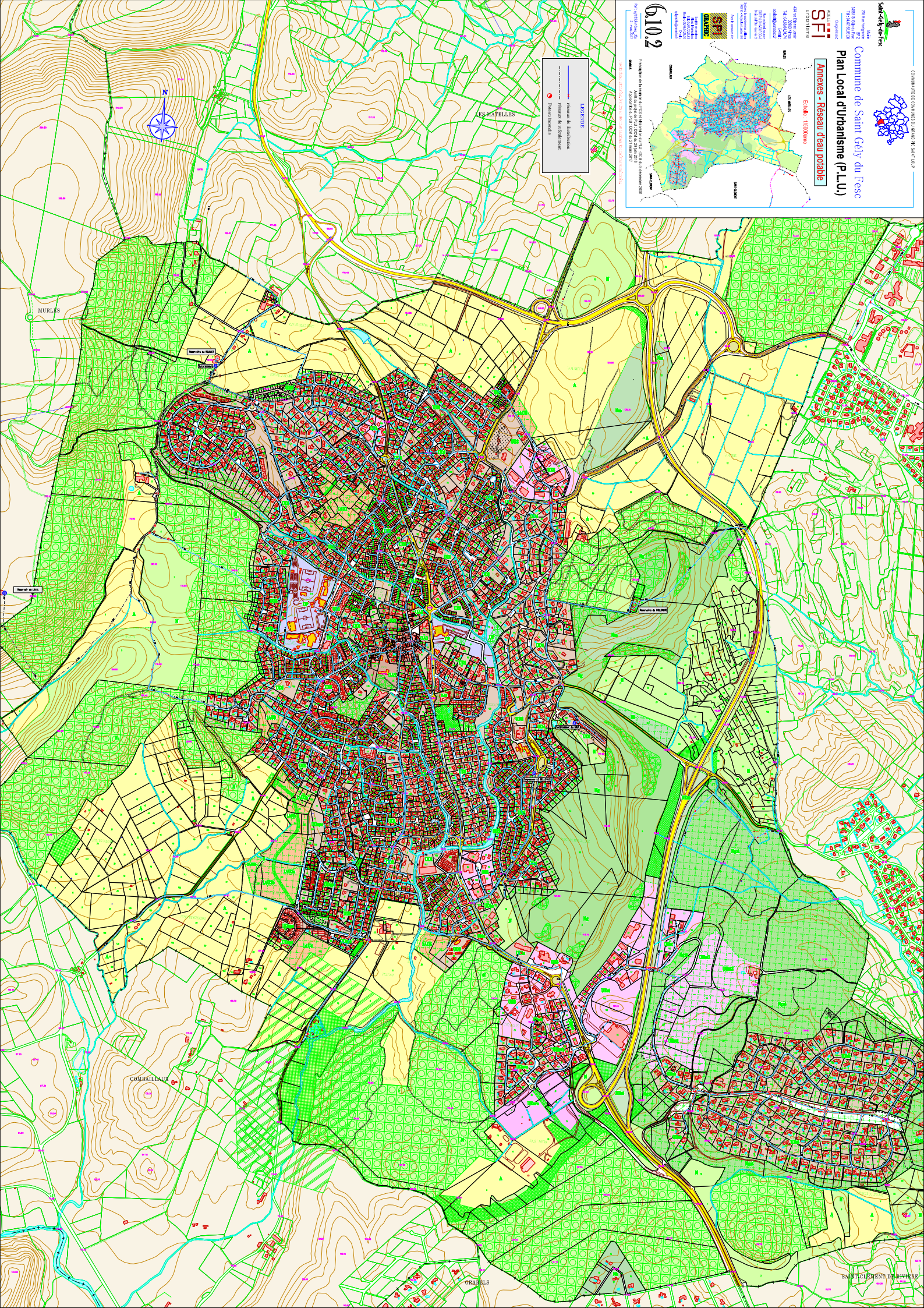


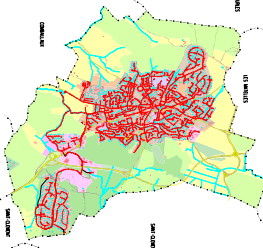
6102



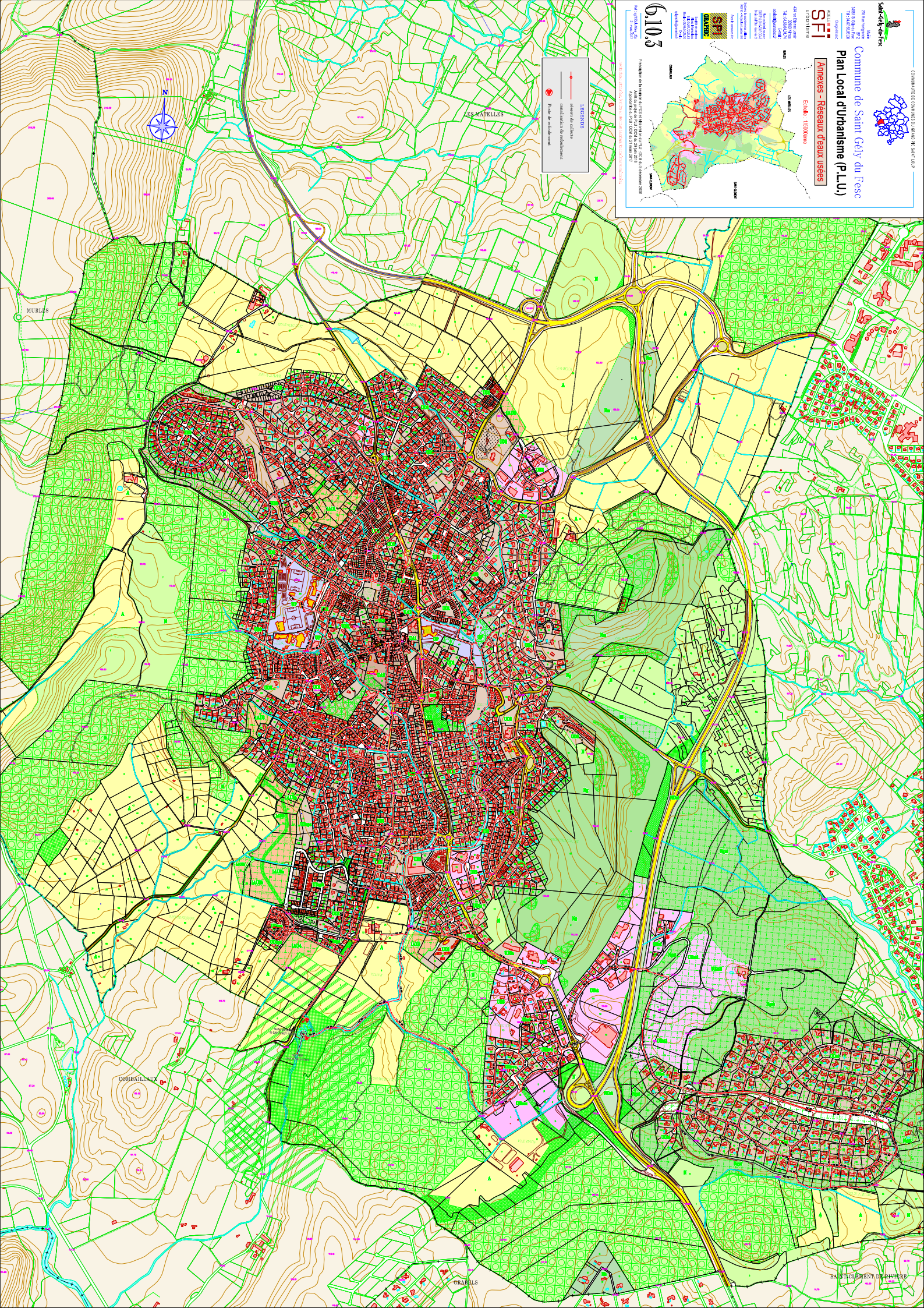
Legend

- Réseau d'eau potable
- Réseau d'assainissement
- Réseau de distribution
- Réseau de collecte
- Réseau de traitement





Legend:
- Réseau de collecte
- Construction de rejets
- Point de rejet



PLAN LOCAL D'URBANISME



Commune de Saint-Gély-du-Fesc

Département de l'Hérault



6.10.4

Notice sanitaire

Approbation du P.O.S. : DCM du 14/05/1975

6^{ème} révision du POS : DCM du 31/08/2006

Prescription de la révision du P.O.S. et d'élaboration du P.L.U. : DCM du 05/12/2008

Approbation du PLU : DCM du 21/03/2017

ADELE-SFI
434 rue Etienne Lenoir
30900 Nîmes
Tél./Fax : 04 66 64 01 74
adelesfi@wanadoo.fr
www.adele-sfi.com

ADELE
SFI
urbanisme

I. EAU POTABLE

L'alimentation en eau potable est assurée par le Syndicat Mixte des Eaux et de l'Assainissement (SMEA) de la région du Pic Saint Loup auquel la commune de Saint-Gély-du-Fesc adhère. Ce fut sa première compétence dès 1947. Le syndicat assure la gestion, la production, le traitement et la distribution d'eau potable.

Par un contrat d'affermage en date du 7 décembre 1999, il a délégué la production, le traitement et la distribution publique d'eau potable à la SAUR depuis le 1^{er} janvier 2000.

En 2014, la distribution d'eau potable est assurée par :

- le forage du Boulidou (commune des Matelles) à hauteur de 22,97 %,
- le forage du Frouzet (commune de Saint-Martin-de-Londres), à hauteur de 7,72 %,
- l'importation en provenance de la source du Lez, à hauteur 68,28 %.
- L'importation d'eau de Garrigues Campagne à hauteur de 1,03 %.

En 2014, la production en eau par le SMEA représentait 1 043 706 m³ grâce à ses différentes sources, les importations depuis la source du Lez représentaient 2 322 191 m³ et celles de Garrigues Campagne 35 200 m³, soit 3 401 097 m³ d'eau au total.

La production d'eau à partir du Pézouillet est nulle ces dernières années.

Le nombre d'abonnés sur la commune de Saint-Gély-du-Fesc est passé de 3 594 en 2009 à 4 157 en 2014.

Production totale d'eau entre 2010 et 2014 en m³

2010	2011	2012	2013	2014
3 287 142	3 318 770	3 380 628	3 439 551	3 401 097

Le nombre d'abonnés sur l'ensemble du syndicat a évolué de 11 964 en 2009 à 13 729 en 2014.

Evolution des volumes mis en œuvre, en m³

	2011	2012	2013	2014
Volumes produits	761 508	1 081 975	1 140 194	1 063 791
Besoin réseau	61 790	59 523	62 419	63 264
Volumes importés	2 494 201	2 181 431	2 284 850	2 394 631
Volumes mis en distribution	3 087 242	3 109 468	3 230 465	3 289 459
Volumes exportés	168 467	153 938	194 579	168 963
Volumes consommés	2 228 490	2 321 358	2 222 955	2 293 836

Volumes mis en distribution = (Volume produit + volume importé – volume exporté)

Chiffres clé pour l'exercice 2014

	2011	2012	2013	2014
Nombre d'abonnés	12 549	13 025	13 497	13 729
Volumes consommés hors vente en gros (en m³)	2 228 490	2 321 358	2 222 955	2 293 836
Volumes mis en distribution (en m³)	3 087 242	3 109 468	3 230 465	3 289 459
Volume besoin réseau (en m³)	61 790	59 523	62 419	63 264
Volume exporté	168 467	153 938	194 579	168 963
Rendement du réseau de distribution	76,05 %	77,69 %	72,41 %	73,04 %
Indice linéaire des volumes non comptés	5,11	4,88	5,93	5,69
Indice linéaire de pertes de réseau	4,73	4,51	5,57	5,33

Caractéristiques de la commune de Saint-Gély-du-Fesc

Saint-Gély-du-Fesc est la principale commune consommatrice d'eau potable au sein du SMEA.

Années	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Consommations	837 052	777 513	855 957	871 728	864 335	910 727	858 387	865 593
Abonnés	3 389	3 483	3 594	3 735	3 826	4 017	4 098	4 157
Consommation moyenne par abonnés par an	246,99	223,23	238,16	233,39	225,91	226,72	209,46	208,23

Les éléments ci-après sont issus d'une note du SMEA du Pic St-Loup sur l'alimentation en eau potable de la commune de Saint-Gély-du-fesc de décembre 2015.

Évolution des populations et des besoins en eau potable sur la commune

La consommation moyenne est de 0,270 m³/j/hab. La consommation en jour de pointe est de 0,474 m³/j/hab. en 2012, estimée à 0,472 m³/j/hab. en 2020 et 0,453 m³/j/hab. en 2030 (ratios résultants du SDAEP pour l'hypothèse la plus défavorable de l'IPL : Indice de perte linéaire du réseau.)

Les prévisions du Plan Local d'Urbanisme de Saint Gély du Fesc s'inscrivent donc dans les perspectives d'accroissement des besoins en eau potable évalués dans le cadre du schéma directeur du SMEA, en restant à l'horizon 2030, en-deçà des valeurs figurant dans ce schéma.

Capacité de stockage et interconnexions :

Les réservoirs de Saint-Gély-du-Fesc d'une capacité de 5 000 m³ permettent en situation actuelle une autonomie de plus de 24h. À l'échéance 2030 cette autonomie sera inférieure à 24h en période de pointe sur les besoins en production.

Toutefois l'évolution prévue de l'autonomie à l'échelle de l'UDI se situe à hauteur de 31,7 h en situation 2030, du fait de la remise en service du réservoir de LAVAL 1 500 m³ et de la création de bâches de reprise sur le site du Redonel (3 000 m³ à terme)

Les interconnexions de l'UDI Lez sud avec l'UDI Lez Nord et dans une moindre mesure avec l'UDI du Bouldou permettent de disposer d'un secours en cas de dysfonctionnement temporaire sur le dispositif de desserte de la commune.

Réseau de distribution :

Le réseau de distribution actuel de la commune de Saint-Gély-du-Fesc comporte des conduites en fonte de diamètre 250 mm à 60 mm.

Les extensions de réseau permettant la desserte des futures zones urbanisées seront établies par raccordement sur des conduites de section minimale de 150 mm existantes.

Les capacités des conduites principales devront être vérifiées au cas par cas en fonction des maillages effectivement réalisés et des besoins en terme de protection incendie (en cas de demande de simultanéité de fonctionnement de poteaux incendie de la part du SOIS).

II. EAUX USEES

Assainissement collectif

La commune de Saint Gély-du-Fesc dispose d'un système d'assainissement collectif desservant l'ensemble de la zone urbanisée du village. Celui-ci comprend :

- un réseau de collecte
- un ouvrage d'épuration de type Boues Activées.

Les ouvrages d'assainissement sont exploités par Délégation de Service Public par la société SAUR (date d'échéance 09/01/2017).

Le réseau d'assainissement de Saint Gély-du-Fesc présente les caractéristiques suivantes :

- 68900 ml pour 3933 abonnés desservis,
- Un taux de raccordement de 99 %

Le réseau situé dans le Pézouillet a été totalement réhabilité (diminution significative du débit d'eaux parasites de temps de pluie). Deux points restent encore sensibles :

- le bouchage fréquent par une grande quantité de graisse du réseau situé Grand Rue collectant de plus en plus d'effluent venu de l'urbanisation amont.
- le réseau situé sur le lotissement les Vautes, draine une grande quantité d'eaux parasites de temps de pluie avec une mise en charge très rapide du système de collecte.

Les effluents collectés sont ensuite acheminés vers la station d'épuration située au sud-ouest du territoire communal lieu-dit « Les Carrets » entre la Route Départementale 102 et le ruisseau de Pézouillet. Les caractéristiques techniques de celle-ci sont présentées dans le tableau suivant.

La station d'épuration de la commune de Saint-Gély-du-Fesc, d'une capacité de 14 800 eq/habitant, a été mise en service en 1994. Elle est de type Boues activées + Traitement Azote / Phosphore.

Le milieu récepteur est le ruisseau du Pézouillet affluent de la Mosson.

La STEP a un bon rendement épuratoire, mais on note la présence d'eaux parasites.

Au total 3 690 abonnés à l'assainissement collectif ont été recensés sur le territoire communal (le taux de raccordement est ainsi d'environ 99 %). Les données relatives à l'assainissement collectif sont rassemblées dans le tableau suivant :

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Volume EU Total facturé	615 659 m ³	691 182 m ³	710 054 m ³	702 659 m ³	743 010 m ³	705 220 m ³	719 813 m ³
Nombre d'abonnés EU domestiques	3 259	3 412	3 547	3 690	3 822	3 894	3 933
Volume moyen rejeté au réseau par abonné	188,9 m ³ /an	202,6 m ³ /an	200,2 m ³ /an	190,4 m ³ /an	194,4 m ³ /an	181,1 m ³ /an	183,0 m ³ /an

Au cours des sept dernières années, les volumes moyens rejetés au réseau par abonné sont compris entre 180 et 200 m³/an par habitation.

Hors rejet exceptionnel de la confiserie AUZIER et surcharge hydraulique de temps de pluie, la capacité résiduelle théorique des ouvrages d'épuration peut être évaluée à :

- 40 % en charge organique
- 30 % en charge hydraulique (de temps sec)

Ces capacités résiduelles sont compatibles avec les projets de développement de la commune prévus dans le cadre du document d'urbanisme (11 600 habitants permanents à l'horizon 2030, soit + 2 400 habitants par rapport à 2014).

Malgré la réalisation d'un diagnostic de réseau en 2007 et du programme de travaux de réhabilitation (secteur du Pézouillet, Grand Rue et Rue des Muriers notamment), la présence d'eaux parasites est encore avérée en entrée de station d'épuration en quantité significative.

Il conviendra ainsi de poursuivre la réduction des eaux parasites permanentes et pluviales de façon à améliorer le fonctionnement de la station d'épuration par nappe haute et/ou temps de pluie.

La commune devra poursuivre la réduction des eaux parasites sur le réseau d'assainissement avec notamment la réalisation d'un diagnostic de réseau complémentaire et la mise en œuvre d'un programme de travaux de réhabilitation complémentaire. Une étude diagnostique spécifique est ainsi envisagée sur le bassin versant ouest du réseau d'assainissement plus sensible.

Assainissement non collectif

La compétence assainissement non collectif est détenue par la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup, auquel la commune appartient depuis le 1er janvier 2010.

Cette compétence communautaire appartient au SMEA. Créé en 1947, le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la région du Pic Saint-Loup, puis Syndicat Mixte Eau et Assainissement (SMEA), assure la gestion de l'eau potable, de l'assainissement non collectif et de l'irrigation – eau brute. Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est assuré en régie par le syndicat.

Actuellement, sur le territoire communal, 46 logements ne sont pas desservis par le réseau d'assainissement collectif. Une visite diagnostique de l'ensemble du parc d'assainissement non collectif de la commune a été réalisée dans le cadre du Service Public d'Assainissement Non Collectif du Syndicat Mixte des Eaux et de l'Assainissement du Pic Saint-Loup (compétence Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup).

La loi sur l'eau du 30 décembre 2006 et ses décrets d'application ont imposé aux communes la réalisation de la vérification technique de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des ouvrages d'assainissement non collectif mais aussi de leur bon fonctionnement régulièrement dans le temps en s'assurant notamment de la réalisation des vidanges des prétraitements périodiquement (les modalités du contrôle sont définies dans les arrêtés du 7 septembre 2009).

Les niveaux de conformité sont les suivants :

- Non-conforme polluant (avis défavorable) : hors normes : rejet direct ou puits perdu et prétraitement non-conforme, installations non-conforme qui seront à réhabiliter en priorité 1.

- Non-conforme Non Polluant (avis favorable avec réserve) : prétraitement ou traitement non conforme mais ne présentant pas de risque sanitaire ou environnemental visible, ou installations non visitables, installations non-conformes qui seront à réhabiliter en priorité 2.
- Conforme (avis favorable) : installations conformes ou proche de la conformité dont la réhabilitation n'est pas indispensable (en général aucuns travaux nécessaires).

Une synthèse des résultats est présentée dans le tableau suivant.

Nombre d'installations contrôlées	46	-
Avis défavorable Installations Non Conformes	33	71,7 %
Avis favorable ou favorable avec réserve Installations Conformes	13	28,3 %

Deux dispositifs reçoivent les effluents domestiques de plus de 8 logements chacun et sont actuellement non conformes (priorité de réhabilitation).

Au total, 33 installations (72 %) ont été classées Non-conformes Polluantes et devront faire l'objet de réhabilitation en priorité 1 (programme engagé par le SPANC).

Synthèse eaux usées et eau potable : Programmation urbaine 2017-2030

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
puech de brissac 1AU1			20	50	20	20								
le pioch 1AU2				20	45	20	20	20	20	20	15			
grand plantier 1AU4					17	18								
font de rouge 1AU3				8										
Ancienne cave cooperative							60							
Puech du mas du juge	60	60						60	60					
Valmont 1AU5														
Grand rue										20	30	30	20	20
densification diverse	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
TOTAL logements	75	75	35	93	97	73	95	95	95	55	60	45	35	35
TOTAL Habitants	188	188	88	233	243	183	238	238	238	138	150	113	88	88
CUMUL HABITANTS	150	375	463	695	938	1120	1358	1595	1833	1970	2120	2233	2320	2408
population théorique	9356	9581	9669	9901	10144	10326	10564	10801	11039	11176	11326	11439	11526	11614

La capacité résiduelle actuelle de la station d'épuration est de 1 600 EqH en ce qui concerne le traitement des effluents de type biologique. Sa capacité totale de traitement est de 14 800 EqH.

Des travaux de modernisation et de réhabilitation de la station d'épuration débuteront fin 2017 pour s'achever au plus tard en 2020. Ils permettront un meilleur traitement des effluents et un gain de capacité estimé entre 1 500 et 2 000 EqH.

En 2020, l'augmentation prévisionnelle de la population s'élève à 680 habitants. la station d'épuration sera donc en capacité d'accepter cette évolution.

Concernant, l'eau potable, l'augmentation du captage du Suquet dès 2017 de 400 M3/jour permettra d'approvisionner 1 500 habitants supplémentaires. A partir de 2019, le captage du Redonnel fournira une production de 4 000 M3/jour soit l'équivalent d'une consommation pour 15 000 habitants de plus.

Le développement ainsi programmé de la commune suit les capacités de la station d'épuration et la disponibilité des ressources en eau.

III. EAUX PLUVIALES

Suite aux épisodes pluvieux marquants de 1971 et 1976 (crue de référence), la municipalité a engagé une politique visant à mettre en place des mesures compensatoires au ruissellement pluvial.

Ont ainsi été créés 24 bassins de rétention représentant une capacité de 30 000 m³ environ afin d'améliorer la situation hydraulique du bassin versant du Pezouillet.

Un schéma directeur d'assainissement pluvial est en cours de réalisation en 2016 sur la commune. Il comprend trois phases : une analyse de l'existant (phase 1), un diagnostic de l'assainissement pluvial (phase 2) et l'élaboration du schéma directeur d'assainissement pluvial (phase 3).

La phase 1 a permis d'observer de nombreux dysfonctionnements du réseau, correspondant à des événements pluviométriques intenses dans la région de Montpellier.

Un diagnostic du fonctionnement hydraulique du réseau pluvial (phase 2), s'appuyant sur une modélisation hydraulique de l'ensemble des réseaux structurants, a été réalisé pour des pluies de retour 5 ans, 10 ans et 20 ans. Pour le réseau principal, les ouvrages hydrauliques insuffisants sont nombreux, pour toutes les pluies considérées, tout comme certains bassins de rétention et certaines conduites principales. Le réseau secondaire présente lui aussi des insuffisances selon les périodes de retour.

Ces 2 phases permettent par la suite d'élaborer le schéma directeur d'assainissement, actuellement en cours.

IV. LES DECHETS

La gestion des déchets est une compétence communautaire depuis le 1er janvier 2010. La Communauté de communes assure pour l'ensemble des habitants le service public de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés (collecte, transport vers les filières de traitement, suivi des traitements et des recyclages).

Concernant la valorisation des ordures ménagères et des encombrants, la Communauté de communes est regroupée avec 6 autres EPCI au sein du Syndicat Mixte Entre Pic Et Etang (SMEPE) qui, entre autre, est propriétaire (et délègue la gestion) du centre d'élimination et de valorisation énergétique par incinération à Lunel-Viel.

PLAN LOCAL D'URBANISME



Commune de Saint-Gély-du-Fesc

Département de l'Hérault



6.10.5

Plans des réseaux d'eau brute

Approbation du P.O.S. : DCM du 14/05/1975

6^{ème} révision du POS : DCM du 31/08/2006

Prescription de la révision du P.O.S. et d'élaboration du P.L.U. : DCM du 05/12/2008

Approbation du PLU : DCM du 21/03/2017

ADELE-SFI
434 rue Etienne Lenoir
30900 Nîmes
Tél./Fax : 04 66 64 01 74
adelesfi@wanadoo.fr
www.adele-sfi.com

ADELE ■ ■ ■
SFI
urbanisme

Département de l'Hérault

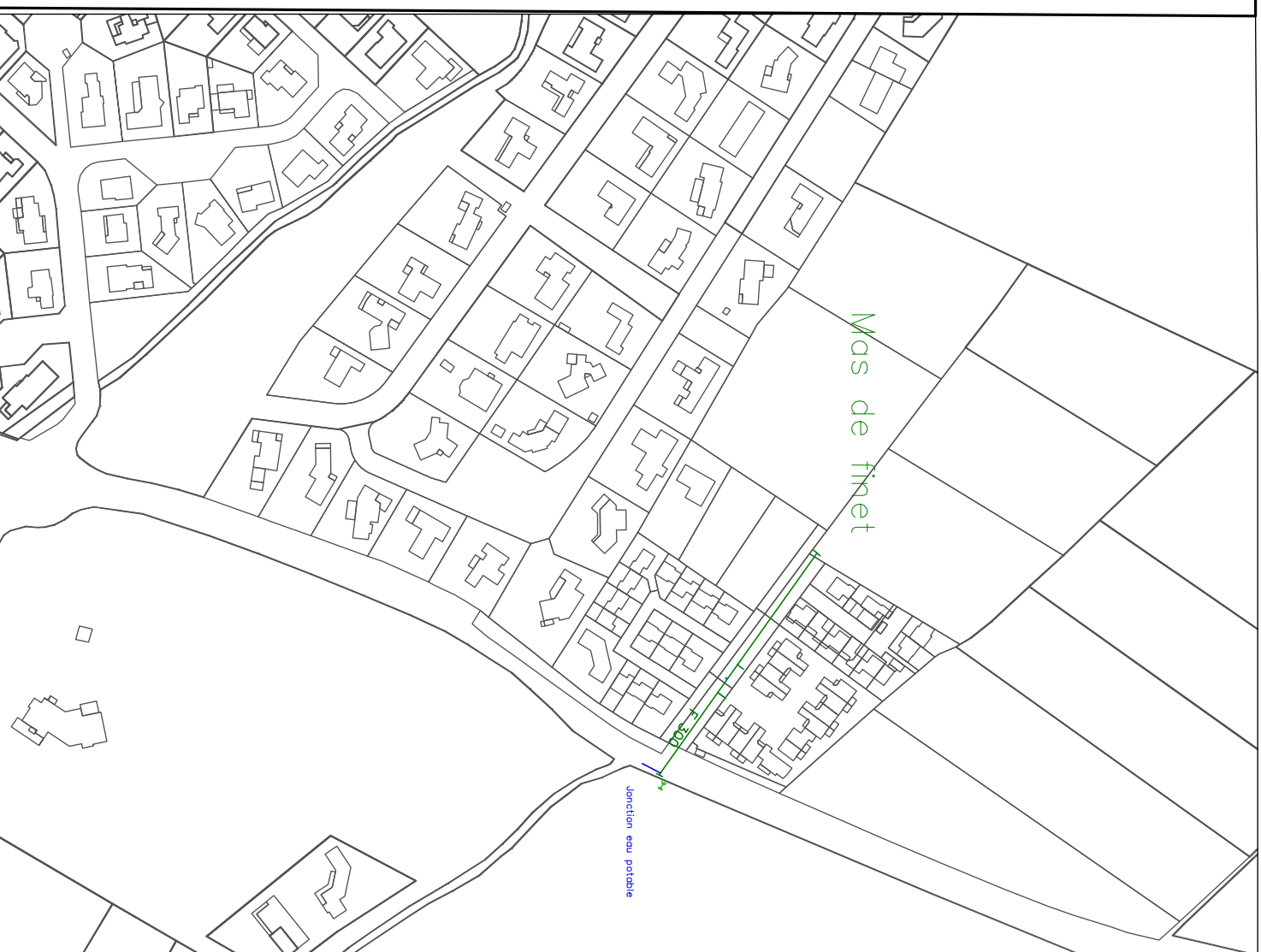
Commune de
Saint Gély du Fesc

EAU BRUTE

Secteur "Mas Finet"

Plan des réseaux existants

Echelle : 1/2000
HC Mai 2016



Département de l'Hérault

Commune de Saint
Gély du Fesc

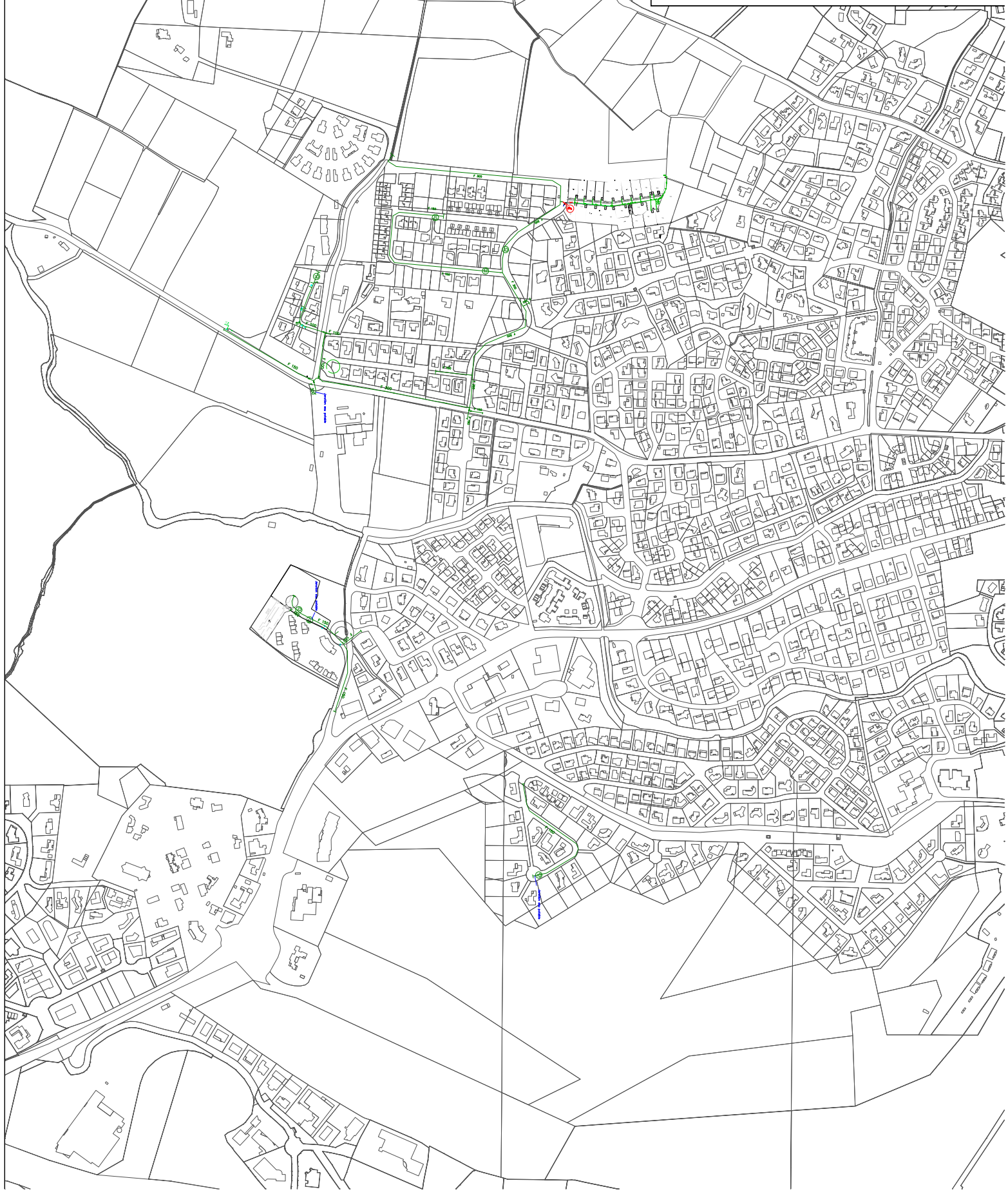
EAU BRUTE

Secteur "Grand Planter"

Plan des réseaux existants

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

Echelle Graphique : 1/2000



Département de l'Hérault

Commune de Saint
Gély du Fesc

EAU BRUTE

Secteur 'Les Vautes'

Plan des réseaux existants

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

Echelle : 1/2000



PLAN LOCAL D'URBANISME



Commune de Saint-Gély-du-Fesc

Département de l'Hérault



6.10.6

Plan du réseau d'assainissement pluvial

Approbation du P.O.S. : DCM du 14/05/1975

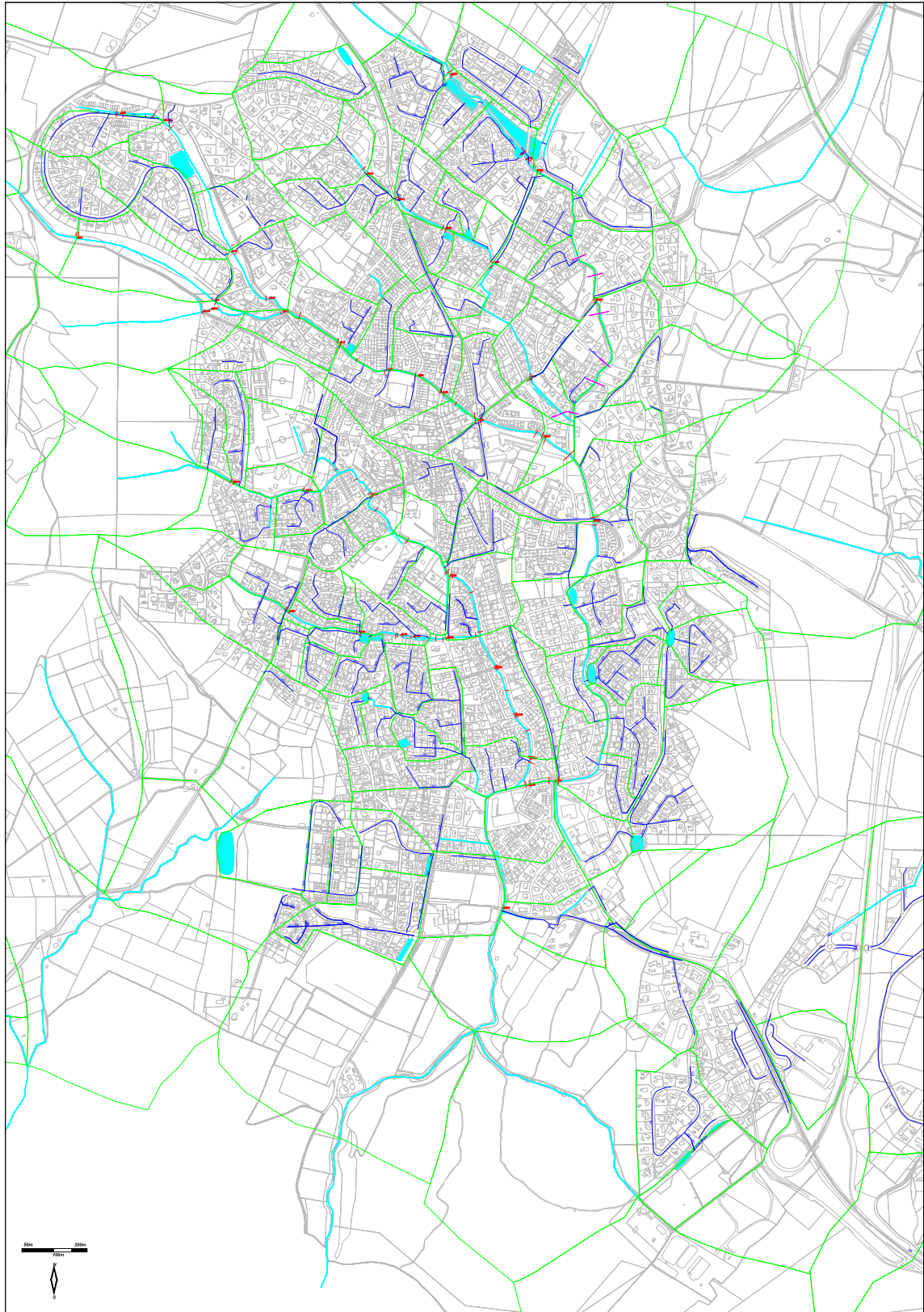
6^{ème} révision du POS : DCM du 31/08/2006

**Prescription de la révision du P.O.S. et d'élaboration du
P.L.U. :** DCM du 05/12/2008

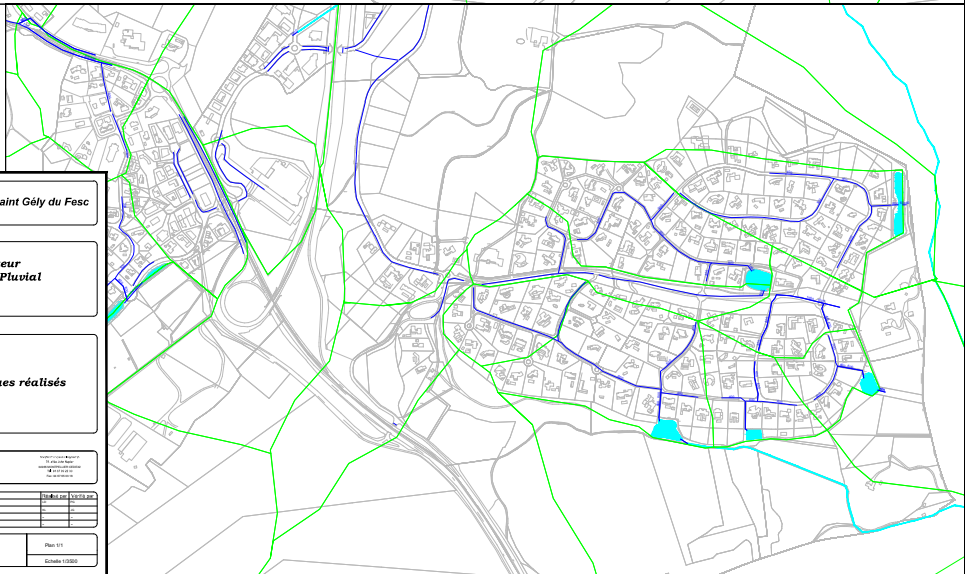
Approbation du PLU : DCM du 21/03/2017

ADELE-SFI
434 rue Etienne Lenoir
30900 Nîmes
Tél./Fax : 04 66 64 01 74
adelesfi@wanadoo.fr
www.adele-sfi.com

ADELE ■ ■ ■
SFI
urbanisme



- Légende**
- Fossés et cours d'eau
 - Réseau enterré
 - Écoulement superficiel
 - Bassins d'orage
 - Bassins versants
 - Profilés disponibles
 - Topographie réalisée par BBAIS
 - Orages récents
 - Profilés relevés



Commune de Saint-Gély du Fesc

**Schéma Directeur
d'Assainissement Pluvial**

Relevés topographiques réalisés

Autres données

Date	Site	Intervenants	Modifications	Statut de l'état de
1	10/01/2011	BBAIS	1ère version	En cours
2	10/01/2011	BBAIS	2ème version	En cours
3	10/01/2011	BBAIS	3ème version	En cours
4	10/01/2011	BBAIS	4ème version	En cours
5	10/01/2011	BBAIS	5ème version	En cours
6	10/01/2011	BBAIS	6ème version	En cours
7	10/01/2011	BBAIS	7ème version	En cours
8	10/01/2011	BBAIS	8ème version	En cours
9	10/01/2011	BBAIS	9ème version	En cours
10	10/01/2011	BBAIS	10ème version	En cours

Plan 11

Échelle 1:500